



Intersyndicale et Action du 31 mars 2016

Vendredi 11 mars s'est tenue à Paris une réunion intersyndicale entre FO-DGFIP, Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques.

Dans un contexte social en évolution constante, compte tenu à la fois des annonces gouvernementales successives et de divergences d'appréciation entre les organisations syndicales, arriver à une convergence sur l'action à mener n'est pas simple.

Néanmoins, après un échange et un tour d'horizon, les trois Organisations Syndicales ont collectivement décidé d'engager la mobilisation sur le 31 mars et d'appeler à la grève.

Il peut certes paraître incongru d'appeler à la grève dans la Fonction Publique pour obtenir le retrait d'un projet de Loi concernant a priori davantage le secteur privé et pourtant...

Croire que ce projet de Loi n'impacterait pas à terme la Fonction Publique relève de la naïveté. Il serait illusoire, en effet, d'imaginer que les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause et que le Statut Général, les statuts particuliers et les droits et garanties induites resteraient immuables. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires de PPCR (voir syndicaliste n°25). Depuis des décennies, au nom d'une pseudo-modernité dont le parfum de XIXème siècle n'échappe à personne, il faudrait céder encore et toujours aux exigences du patronat. Pour embaucher, il faut pouvoir licencier sans entraves administratives ; pour embaucher, il est nécessaire de baisser le coût du travail ; pour assainir l'économie, il faut baisser le niveau de la dépense publique.

Bien évidemment, l'absence de recettes générées par les cadeaux fiscaux et sociaux consentis aux entreprises depuis des années n'est pas visée par les tenants de la baisse constante et dogmatique de la dépense publique.

Alors même qu'aucun bilan des diverses exonérations de cotisations sociales n'a jamais été sérieusement effectué et surtout que leur impact en termes de création d'emplois n'a jamais été véritablement évalué, il faudrait aujourd'hui porter atteinte aux droits des salariés au nom de la liberté d'entreprendre.

Ainsi, pour libérer l'économie, il conviendrait de libérer l'entreprise de la contrainte législative et réglementaire, considérant que la Loi du marché régulerait naturellement les échanges et le partage des richesses.

C'est oublier un peu vite que, comme l'écrivait Henri LACORDAIRE, député de l'assemblée constituante en 1848 : *« Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la Loi qui affranchit »*. Face aux tenants de nouvelles normes sociales dignes du XIXème siècle, cette phrase est d'une brûlante actualité.

À la DGFIP, demain, au nom de cette même liberté d'entreprise, il faudra (c'est déjà en marche) revoir les modalités du contrôle fiscal. Tout est fait pour ne gêner l'entreprise en rien.

Demain, toujours au nom de cette même liberté d'entreprendre et pour baisser la dépense publique, des pans entiers de nos missions pourraient être confiés au secteur privé.

Ce combat contre le projet de Loi travail est notre combat, il est celui de tous les salariés du privé comme du public.

Il est celui de tous ceux qui refusent la précarisation accrue des salariés dans le privé comme dans le public.

TOUS EN GREVE LE 31 MARS 2016